

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11

Date de convocation : 19/10/2020
Date d'affichage de la convocation : 19/10/2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

Présents : MM. GOUPIL Jean-Pierre, BOURY Stéphane, HUREL Alain, CATHERINE Gilles, TABI Hassen, LANGLOIS Lionel, CHANCEREL Jean-Claude, LETELLIER Arlette, DESERT Mickaël, CHRETIEN Jacky

Absents ayant donné pouvoirs : BOUQUEREL Florence à GOUPIL Jean-Pierre

Excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : LETELLIER Arlette

ORDRE DU JOUR

- DEMANDE DE SUBVENTIONS : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
- DELIBERATION STATUTS DU SIVOM DES 3 COMMUNES
- CDC PAYS DE FALAISE : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES – COMPETENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
- RENOVATION DE L'EGLISE
- DEMANDE D'AIDE SOCIALE
- EOLIENNES : RENOUELEMENT DU PARC DES SABLONS
- TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS A CONTROLE DE LEGALITE
- COLIS DE FIN D'ANNEE
- NOËL DES ENFANTS
- AJOUT : DEVIS DU SDEC
- AJOUT : MODIFICATION IFSE – REGIME INDEMNITAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTIONS : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Délibération N°2020-30

Après présentation de l'étude de Défense Extérieure Contre l'Incendie, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'effectuer des demandes afin de subventionner les travaux. Le montant total des travaux s'élèverait à 26 528.37€ HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les devis proposés par l'entreprise SAUR,

Vu le Budget Primitif 2020,

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions suivantes :

- Après du Conseil Départemental – **APCR**,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DES 3 COMMUNES

Délibération N°2020-31

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOM des 3 communes modifie ses statuts comme suit :

- Article 7 : Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Président et deux Vice-présidents élus pour la durée de leur mandat.

Monsieur le Maire demande l'approbation de ces modifications au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son approbation concernant la modification de l'article 7 des statuts du SIVOM des 3 Communes comme mentionné ci-dessus.

CDC PAYS DE FALAISE : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES – COMPÉTENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Délibération N°2020-32

Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Falaise est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes. En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts, elle établit son rapport qui est ensuite notifié aux communes.

Il appartient donc aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT selon la règle de la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population).

Enfin, le Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, définit les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges de la Communauté de communes a été saisie pour évaluer le transfert de charges liées au transfert de la compétence « *création, aménagement, gestion et animation d'un relais assistants maternels* ». A noter que seule la commune de Falaise disposait de cette compétence et qu'elle est seule concernée par le calcul des charges transférées et la modification de son attribution de compensation.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation chargée de l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation chargée de l'Évaluation des Charges transférées,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT tel qu'annexé,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

RENOVATION DE L'ÉGLISE

Les conseillers envisagent la rénovation de l'église. Des devis sont demandés pour la réfection des fenêtres dans un premier temps, Monsieur le Maire attend le retour de devis pour une mise en sécurité de l'installation électrique.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente au conseillers un courrier reçu le 28 septembre, sollicitant l'aide de la commune au titre de l'aide sociale, pour le règlement d'une facture d'électricité.

Après analyse du dossier, le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

Le demandeur pourrait contacter le service du Conseil Départemental gérant le Fonds de Solidarité Logement que la commune subventionne chaque année.

EOLIENNES : RENOUVELLEMENT DU PARC DES SABLONS

Monsieur le Maire donne compte rendu des derniers échanges avec l'entreprise EDF Renouvelable dans le cadre du renouvellement du Parc des Sablons.

Il les informe également des effets de la loi de finance du 28 décembre 2018 sur la répartition de l'IFER.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire explique au Conseillers les nouvelles dispositions prises par la Préfecture dans le cadre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Des devis sont demandés auprès des tiers de télétransmission afin d'évaluer cette nouvelle dépense sur le Budget Primitif 2021.

COLIS DE FIN D'ANNEE

Exceptionnellement, comme le traditionnel Repas des Anciens n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la situation sanitaire, le Conseil envisage de distribuer des colis aux Anciens de la commune. Des devis vont être demandés, le coût devra correspondre à la dépense habituelle pour un Repas des Anciens.

Les Conseillers souhaitent mettre l'accent sur le caractère exceptionnel du colis de fin d'année.

NOËL DES ENFANTS

Toujours en raison de la situation sanitaire actuelle, le Noël des Enfants ne pourra pas avoir lieu.

Les conseillers effectueront des distributions dans chaque secteur de la commune, les dates et modalités sont à définir afin de respecter les directives nationales et les règles sanitaires en vigueur.

DEVIS DU SDEC – NOUVEAU POINT LUMINEUX

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur l'installation d'un nouveau point lumineux Rue de l'Eglise.

Le devis proposé par le SDEC est d'un montant de 359.48€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un nouveau point d'éclairage public Rue de l'Eglise.

MODIFICATION IFSE – REGIME INDEMNITAIRE

Délibération N°2020-33

Vu la délibération du 12 décembre 2016 instituant le Régime Indemnitaire RIFSSSEP, et notamment les montants maximums annuels,

Considérant que ces montants peuvent faire l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier les montants maximums annuels comme suit :

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels maximums de l'IFSE
Rédacteurs		
G1	Secrétaire de mairie	3 793 €
G2	Aucun poste	0 €
G3	Aucun poste	0 €
Adjointes Administratifs		
G1	Secrétaire de mairie	2 288 €
G2	Aucun poste	0 €
Adjointes Techniques		
G1	Aucun poste	0 €
G2	Agent technique polyvalent	2 739 €
G3	Agent d'entretien des locaux	785 €

Les montants indiqués ci-dessus sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement des jeunes mariés du mois de septembre.
- Compte rendu réunion des membres du SIVOM et de l'Inspecteur académique.
- Réunion Commission de Sécurité le 3 novembre suite aux travaux de la salle polyvalente.
- Logement communal : travaux de peinture sont en cours, réflexion sur le loyer.
- Logements communaux : vu le coût des travaux d'entretien et les faibles loyers, les conseillers réfléchissent à une possible mise en vente des logements.
- Plan du cimetière : Monsieur Boury se propose pour effectuer un plan du cimetière et un relevé des noms figurants sur les sépultures.
- Présentation de la Charte de l'achat public local en horticulture.
- Idée proposée : planter un arbre sur le terrain communal lors de la naissance d'un enfant de la commune.
- Questionnement sur le transfert de pouvoir de police spéciale lié aux compétences exercées par la CDC du Pays de Falaise au Président.
- Abri bus en direction de Falaise : il manque un banc, nécessite un coup de peinture.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 20h30.

Vu, Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL